

**Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe
et le lycée professionnel « L'Emulation Dieppoise »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 7 FEVRIER DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 30 janvier et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 ter à la question n° 5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. FALAIZE Hugues, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 bis et de la question n° 6 à la question n° 28), M. VERGER Daniel, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par : M. FALAIZE Hugues à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n°1 à la question n° 3 bis et de la question n° 6 à la question n° 28), M. VERGER Daniel à M. BEGOS Yves, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. LAPENA Christian

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la réorganisation spatiale de la Médiathèque Jean Renoir a permis de développer un environnement facilitant la circulation des usagers dans ses locaux. La Ville de Dieppe a voulu finaliser ce réaménagement en offrant une signalétique artistique réalisée grâce au savoir faire de la classe de métallerie du lycée professionnel « l'Emulation Dieppoise » et d'un artiste scénographe, Ludovic Billy.

Le lycée professionnel « l'Emulation Dieppoise » s'engage :

- à construire 5 totems en structure métallique,
- à percer plusieurs centaines de livres, matière première des œuvres, à accueillir dans ses locaux Ludovic Billy, l'artiste qui opérera le suivi artistique des réalisations,
- à participer avec les services de la Ville à l'installation des sculptures dans la Médiathèque.

Pour ces services, la Ville de Dieppe versera une rémunération à l'artiste de 1 050 €, prendra en charge le coût des matières premières s'élevant à 990 € et le perçage des livres évalué à 200 € forfaitaires.

Ces sommes seront imputées sur les budgets 321 – 6068 – PA11 et 321 6232 – PA11.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 5 du 28 janvier 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce partenariat
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Dieppe et le lycée professionnel « l'Emulation Dieppoise ».

☛ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--